

# Comité de Pilotage Natura 2000 du site FR 8302005 « Gîtes des Contreforts et Montagne bourbonnaise »

---

## *Compte rendu de la réunion du 15/11/2018*

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes des Contreforts et Montagne bourbonnaise » s'est réuni le 15 novembre 2018 à Ris.

Les personnes présentes figurent sur la feuille d'émargement jointe.

### **Ordre du jour :**

Après l'accueil par Mme MARCHETTI, Marion GIRARD, chargée d'étude au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) détaille les différentes parties de l'ordre du jour.

1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise »
2. Bilan des actions mises en œuvre en 2017
3. Actions engagées en 2018
4. Zoom sur l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne : « Amélioration des connaissances des territoires de chasse d'espèces de chauves-souris forestières ou d'Intérêt Communautaire »
5. Perspectives pour 2019
6. Questions diverses

### **1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise »**

A cheval entre les départements de l'Allier et le Puy-de-Dôme, le site Natura 2000, est réparti en deux entités :

- Le premier secteur, s'étend de la commune de Cusset dans l'Allier, à la commune de Ris dans le Puy-de-Dôme sur près de 1938 hectares (Cusset, Busset, Mariol, Ris)
- Le second secteur, plus restreint, s'étend sur quelques parcelles de la commune de Laprugne dans l'Allier et correspond au secteur Charrier.

La surface totale du site est de 1944 ha.

Le site est reconnu d'intérêt européen pour la présence de gîtes de reproduction de Petit Rhinolophe (Méta-colonie de 20 à 30 individus à l'origine) et de Grand Murin (Importante colonie de 300 à 320 individus à l'origine).

Des gîtes d'hibernation d'importance accueillent également ces mêmes espèces.

Le DOCOB du site fait également état de la présence d'autres espèces de l'annexe II de la Directive Habitats tels que le Lucane cerf-volant, le Sonneur à ventre jaune, la Loutre d'Europe, le Chabot ou encore la Lamproie de Planer.

Les habitats d'intérêt communautaires recensés sur les sites sont les suivants :

- Habitats forestiers : Hêtraies atlantiques, Forêts de pentes, éboulis et ravins, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Habitats ouverts humides : Mégaphorbiaires hydrophiles d'ourlets planitaires, Végétations aquatiques flottantes des eaux stagnantes
- Habitats ouverts secs : Landes sèches européennes, Pelouses maigres de fauche de basse altitude, Formations herbeuses à nard, riches en espèces, Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques.

Les objectifs énoncés pour la préservation du site Natura 2000 sont :

- La préservation des gîtes à chauves-souris et leurs abords,
- La préservation des territoires de chasse des chauves-souris,
- La préservation des autres espèces et habitats d'intérêt communautaire,
- Le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- La vulgarisation des enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et acteurs locaux.

## Historique du site « Gîtes des Contreforts et Montagne bourbonnaise »



## 2. Bilan des actions mises en œuvre en 2017

- ✓ Dans le cadre de l'animation générale du programme le CEN s'est rendu disponible pour répondre à diverses sollicitations des administrations ou des porteurs de projets, afin de veiller à la bonne compatibilité des aménagements prévus avec les enjeux écologiques du site.
- ✓ Le CEN Allier a également participé aux suivis hivernaux et estivaux des différents gîtes à chauve-souris du secteur, aux côtés de Chauve-Souris Auvergne.
- ✓ Un travail d'identification des exploitants agricoles du site a également été mis en œuvre avec l'aide des élus locaux, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier ainsi que de Vichy Communauté. A l'issue de ce travail conséquent, des rencontres ont été organisées avec certains exploitants afin d'échanger sur les pratiques agricoles et leur articulation avec les enjeux écologiques du site.
- ✓ Comme chaque année, des articles de communication ont été proposés aux différentes communes afin qu'elles puissent les intégrer à leurs publications communales (bulletin municipal, site internet, lettre d'informations, ...)

Le site web dédié <http://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/> a également été mis à jour régulièrement par le CEN Allier.

- ✓ La mare de la Côte, située sur la commune de Busset, a été restaurée en tout début d'année 2018 pour des raisons de disponibilité de l'entrepreneur. L'ensemble des opérations de calage préalables au chantier avaient néanmoins été effectuées en 2017. Pour rappel, cette mare était devenue problématique suite à la coupe d'un arbre voisin dont les racines, en se décomposant, avaient ouvert des brèches dans le mur qui assurait l'étanchéité du point d'eau. En conséquence, la cave de la maison voisine était sujette à des infiltrations récurrentes. D'un point de vue strictement écologique, la mare de la Côte avait également perdu une grande part de fonctionnalité du fait de l'envahissement par les roseaux massettes, et les opérations de restauration s'avéraient donc nécessaires à plus d'un titre. Un curage a par conséquent eu lieu, ainsi qu'un réaménagement du trop-plein et une ré-étanchéification de la mare à l'argile. Les conditions d'extrême sécheresse de l'été 2018 n'ont pas favorisé le développement d'une végétation typique de ce genre de milieu, mais le retour des niveaux d'eau hivernaux devrait rétablir la fonctionnalité de la mare de la Côte.

## 3. Actions engagées en 2018

- ✓ Le montage du contrat Natura 2000 envisagé sur plusieurs sites s'est poursuivi, pour être soumis aux services de l'Etat en fin d'année 2018 afin que ceux-ci puissent statuer sur l'éligibilité des actions à mettre en œuvre. Pour rappel, ce contrat concernait la réfection de la porte de la cavité de la Besbre à Laprugne ainsi que l'installation d'une chiroptière sur l'Eglise de Ris afin de proposer un gîte de substitution à la colonie de Grand Murin voisine. Suite à des dégradations et des actes de vandalisme constatés sur la cavité du Mirai au cours du suivi hivernal début 2018, une opération de fermeture renforcée et de sécurisation du puit a été ajoutée au contrat initialement envisagé.
- ✓ En ce qui concerne l'aménagement de l'Eglise de Ris, M. ESNOUF du CEN Auvergne avait communiqué en amont de la réunion l'information selon laquelle une convention de gestion était

actuellement en cours de relecture, et serait très prochainement transmise à la commune pour signature. Ce document est un préalable obligatoire à la mise en œuvre des travaux.

✓ L'ensemble des suivis de colonies réalisés en 2018 a ensuite été présenté :

#### Suivis de BUSSET :

La prospection estivale de l'Eglise a permis d'identifier la présence de 19 individus de Petit Rhinolophe dont 13 adultes et 6 juvéniles. L'effectif fluctuant enregistré depuis le début des suivis peut s'expliquer par le fait qu'une partie de la colonie se trouve potentiellement dans les combles du château de Busset, attenants à ceux de l'Eglise. Un contact avait déjà été pris avec le propriétaire du château mais ce dernier n'avait pas souhaité ouvrir l'accès aux combles pour la réalisation d'un suivi plus complet.

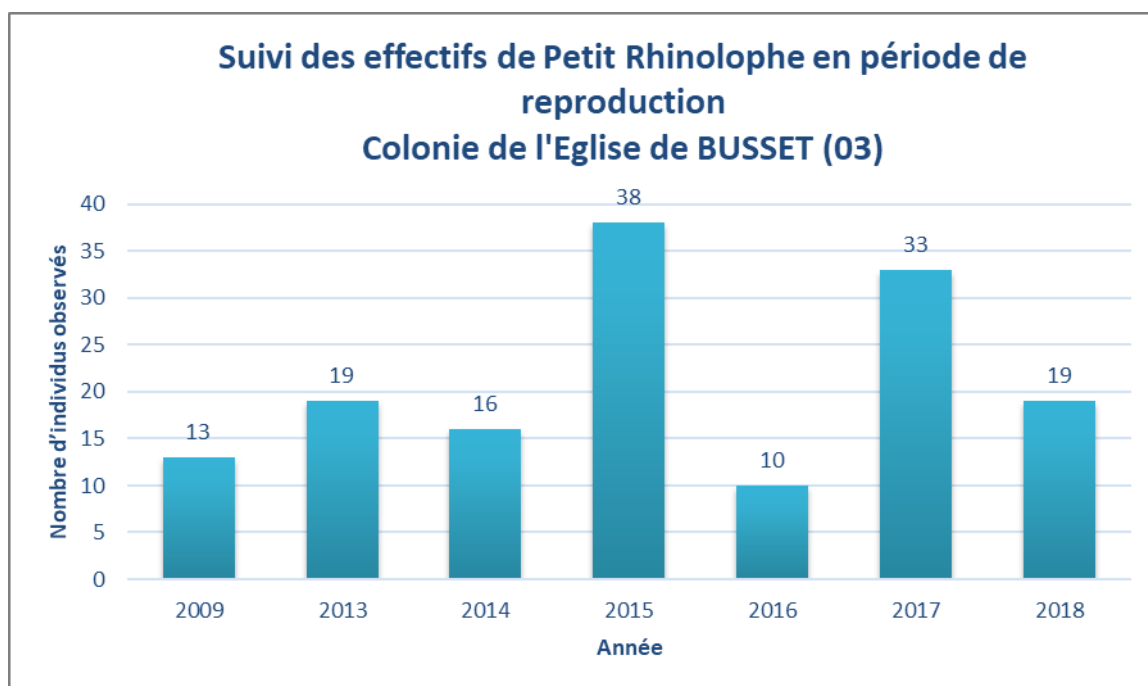


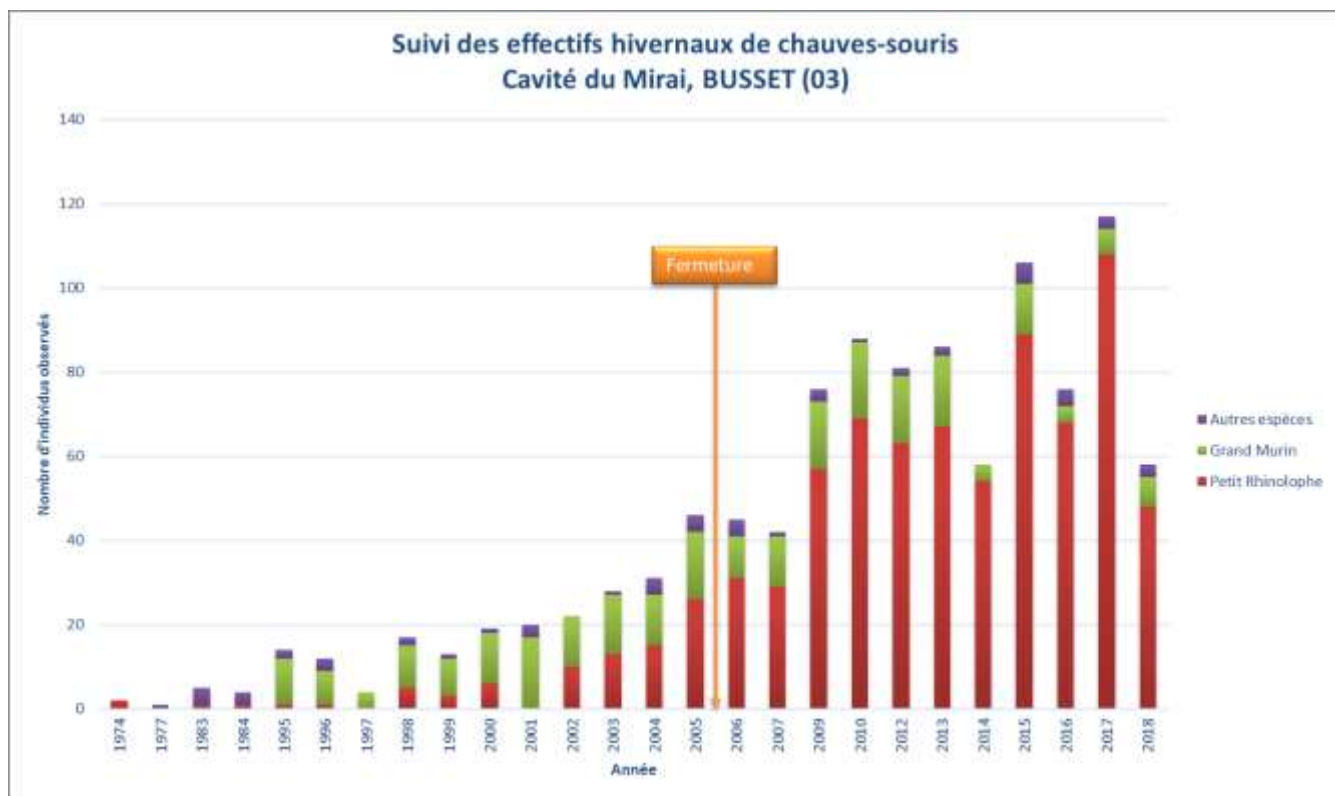
Figure 1 : Évolution des effectifs de Petit Rhinolophe dans l'église de Busset

La prospection hivernale de la cavité du Mirai a permis de faire état des effectifs suivants :

Petit Rhinolophe	48
Grand Murin	7
Murin de Daubenton	3

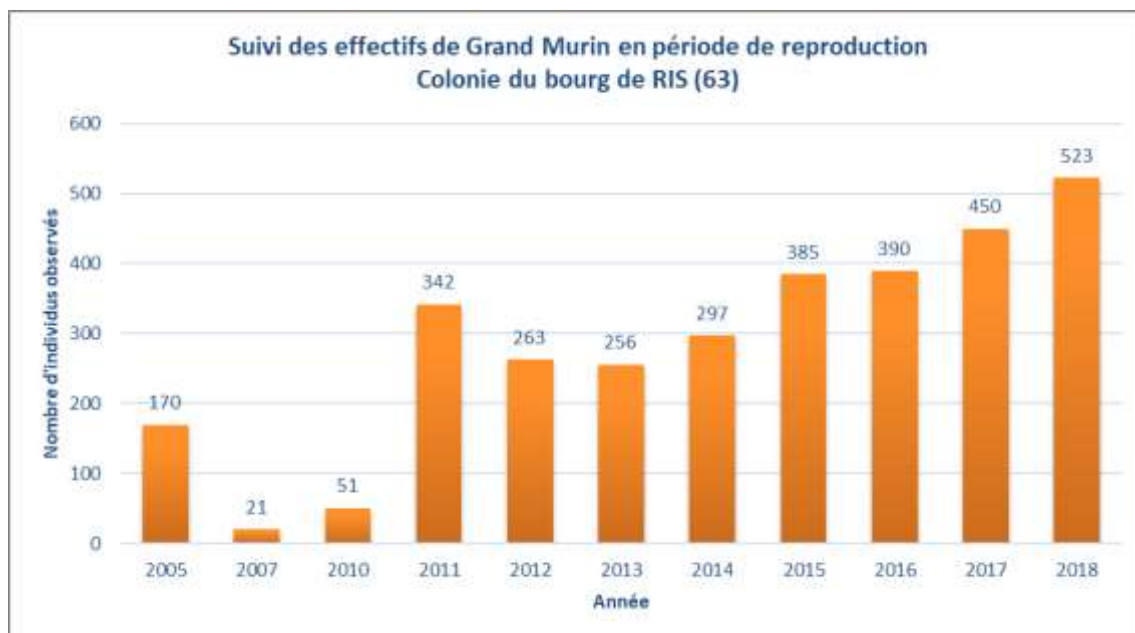
Une forte chute des effectifs de Petit Rhinolophe a été constatée avec 48 individus en hibernation contre un record de 108 observé au cours de l'hiver 2017/2018.

Comme évoqué précédemment, des actes de vandalisme ont été constatés au cours de ce suivi. Le système de fermeture de la porte ayant été fracturé, ces dégradations ont certainement induit un fort dérangement au moment des faits mais aussi au cours de l'hiver puisque l'accès à la cavité est par conséquent resté ouvert pendant une durée indéterminée. Ce dérangement qui est intervenu à une période de grande vulnérabilité des chauves-souris explique probablement cette chute brutale des effectifs.



### Suivis de RIS :

La prospection estivale du gîte à Grand Murin a permis d'observation de 523 individus dont 280 adultes et 243 juvéniles, ce qui constitue un record pour le site.



La prospection estivale de la colonie de Barbastelle d'Europe située en périphérie du bourg de Ris a permis de recenser 95 individus (adultes et jeunes confondus), ce qui constitue un effectif stable comparé à l'été 2017.

### Suivis à LAPRUGNE :

La prospection hivernale de la cavité de la Besbre n'a pas pu être réalisée au cours de l'hiver 2017/2018. En effet, il est nécessaire de traverser la Besbre pour accéder au site et les niveaux d'eau hivernaux n'ont pas permis un passage en toute sécurité.

### Suivis à CUSSET :

Le suivi de la conduite d'eau située au lieu-dit « L'Ardoisière » n'a pas pu être réalisé durant l'hiver 2017/2018 faute d'accord du nouveau propriétaire des lieux. Des contacts avaient déjà été pris précédemment par courrier, mais le propriétaire n'a jamais donné suite à ces sollicitations.

- ✓ Comme les années précédentes, la communication autour des actualités Natura 2000 a été faite via des articles proposées aux communes pour qu'elles les diffusent dans leurs bulletins municipaux, ainsi que par une mise à jour régulière du site web dédié <https://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>.

## **4. Zoom sur l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne : « Amélioration des connaissances des territoires de chasse d'espèces de chauves-souris forestières ou d'Intérêt Communautaire »**

- ✓ Mme MEYER prend la parole pour présenter l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne en 2018, et dont l'objectif était de trouver les gîtes d'espèces arboricoles sur le site ainsi que de déterminer leurs territoires de chasse.
- ✓ Un protocole de télémétrie a été utilisé et a permis de capturer 45 chauves-souris sur un ensemble de quatre sites.
- ✓ Quatre individus ont été équipés d'émetteurs VHF temporaires et ont été suivis afin de déterminer leurs gîtes et d'estimer leur territoire de chasse. En ce qui concerne les espèces forestières, trois Barbastelles d'Europe ont ainsi été équipées et ont permis la découverte de deux nouvelles colonies à Mariol et à Busset. Mme MEYER précise que les propriétaires des bâtiments où les colonies ont été découvertes ont toujours réservé un bon accueil au personnel de l'association. Ces colonies étaient présentes au même endroit depuis plusieurs années, et la cohabitation avec les propriétaires ne posait aucun problème ce qui est un point rassurant pour leur pérennité. Un Murin de Brandt a également été équipé et suivi pendant plusieurs jours. Cette espèce n'est pas strictement forestière mais il est extrêmement rare de pouvoir capturer un individu et l'équipe a saisi l'opportunité de pouvoir le suivre. Cet individu a utilisé trois gîtes différents au cours du suivi, et il a permis d'identifier une colonie d'environ 12 individus minimum qui est la première colonie de Murin de Brandt découverte en Auvergne.
- ✓ En conclusion, l'étude a montré que peu d'arbres avaient été utilisés par les individus suivis malgré un fort potentiel sur le site. En revanche, les données ont confirmé l'importance de la densité bocagère (haies et ripisylves) pour ce qui concerne les territoires de chasse et de transit des chauves-souris.

## 5. Perspectives pour 2019

- ✓ Le CEN Allier se tiendra à disposition de l'ensemble des acteurs locaux, communes, collectivités, porteurs de projets et administrations afin de répondre à leurs sollicitations diverses concernant le dispositif Natura 2000 sur le site « Contreforts et Montagne bourbonnaise ».
- ✓ Il contribuera également à la mise à jour de la plateforme SIN2, logiciel voué à regrouper l'ensemble des données associées aux Documents d'Objectifs de chaque site Natura 2000. Mme MARCHETTI précise en séance le contenu de ce logiciel (qui vient en remplacement de SUDOCO) et explique qu'il est en cours de calibrage. La saisie n'est par conséquent pas encore ouverte aux animateurs Natura 2000 mais devrait l'être en 2019. La DDT effectue actuellement une partie de la saisie des données de manière à tester le logiciel avant de le rendre disponible. A terme, il permettra au public d'avoir accès à toutes les informations sur chaque site Natura 2000.
- ✓ Après analyse du dossier par les services de l'Etat, l'année 2019 permettra de mettre en œuvre les différents aménagements prévus dans le contrat Natura 2000 multi-sites monté en 2018.
- ✓ De nouvelles actions de communication seront proposées sous forme d'articles, mais aussi d'animation nature. Il est en effet prévu d'organiser une animation avec l'association Chauve-Souris Auvergne sur le thème des haies et des chauves-souris. Cet événement sera à destination des agriculteurs du secteur mais aussi du grand public.
- ✓ Les différents suivis hivernaux et estivaux seront réalisés sur un maximum de gîtes afin de pouvoir suivre l'évolution des effectifs de chacune des colonies connues sur le site.
- ✓ Une étude concernant le maillage bocager du site est également envisagée. Elle consistera en un état des lieux précis des boisements, des haies et des arbres isolés du secteur qui sont des entités essentielles pour les chauves-souris comme l'a montré l'étude des territoires de chasse réalisée en 2018. Une meilleure connaissance de ces éléments permettra d'en suivre l'évolution et d'accompagner les acteurs locaux pour leur bonne gestion. Le CEN Allier recrutera très probablement un stagiaire pour participer à cette étude. Mme MARCHETTI évoque les déclarations PAC, dans lesquelles ces éléments du paysage sont recensés. Elle s'engage à questionner le service agricole de la DDT afin de savoir si les données de localisation de ces entités pourraient être mises à disposition du CEN Allier dans le cadre de cette étude. M. FARGE précise que le CRPF a réalisé un diagnostic des parcelles privées boisées sur la commune de Ris. Les données seront prochainement mises à disposition du CEN Allier afin qu'il puisse les utiliser dans le cadre de cette future étude.

## 6. Questions diverses

- ✓ En continuité des réflexions concernant la PAC, Mme MARCHETTI s'interroge sur la teneur des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques proposées sur le site. Mme GIRARD revient donc sur les différentes mesures proposées qui concernaient la gestion et l'entretien des haies, des bosquets et des arbres isolés avec des dates et des matériels d'intervention adaptés aux enjeux écologiques du secteur. Deux MAEc concernaient également la gestion des prairies avec une

suppression de la fertilisation et des dates de fauche tardives. Deux réunions d'informations à destination des agriculteurs avaient été organisées mais ces mesures n'ont eu que très peu de succès sur le territoire. Quelques exploitants seulement ont souscrits des MAEc.

✓ Mme MARCHETTI revient également sur les chartes Natura 2000 en précisant qu'une charte est encore en cours sur ce site. Mme GIRARD explique qu'il conviendra effectivement de refaire un point global sur les chartes et d'en faire la promotion auprès des propriétaires du territoire. Cet exercice chronophage devra être intégré au prochain marché d'animation.

✓ Mme FEFEU demande si des animations sont mises en place, et plus particulièrement auprès des scolaires. Mme GIRARD indique que des animations nature à destination du grand public sont régulièrement proposées sur le territoire (conférences Chauve-Souris Auvergne, diffusion de films, ...). En 2018, aucune animation de ce type n'a été mise en œuvre car les moyens financiers ont principalement été alloués à l'étude des territoires de chasses mais dès 2019, une animation « haies et chauves-souris » sera proposée. Cette dernière est encore en cours d'élaboration et son programme sera connu début 2019.

En ce qui concerne les scolaires, aucun projet n'a encore été entrepris sur les communes incluses dans le périmètre Natura 2000. Cela reste toutefois envisageable, et Mme GIRARD précise que le CEN Allier va d'ailleurs développer un projet pédagogique dès 2019 sur le site Natura 2000 « Gîtes à chauves-souris de Hérisson » aux côtés de Chauve-Souris Auvergne. Le même type de projet pourrait être envisagé sur la Montagne bourbonnaise dans la programmation des futurs marchés d'animation.

✓ Mr DELAMARE remercie les membres du comité de pilotage et les animateurs pour la tenue de cette réunion. Il revient ensuite sur les difficultés rencontrées pour contacter le propriétaire des sites de l'Ardoisière et invite le CEN Allier à se rapprocher de la Sous-Préfecture si besoin d'être appuyé dans ses démarches de contact.

Il insiste également sur les perspectives d'animations et de projets pédagogiques auprès des scolaires, en précisant que la Sous-Préfecture pourra appuyer ces projets s'ils concernent des établissements scolaires du second degré (collèges, lycées). Pour les établissements du premier degré (écoles), il conviendra de se rapprocher des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DELAMARE remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.